

# LES CONSEQUENCES DE LA FUSION POUR LES USAGERS

**Un rectorat, deux sites et que de complications** : les services seraient répartis soit à Caen, soit à Rouen, soit sur les deux sites. Administration aux contours flous compliquant les démarches individuelles. Certains usagers devraient se rendre sur le site de Rouen pour le suivi de leur dossier.

**Des distances accrues, des trajets plus compliqués à faire** : selon le service concerné, à Caen ou Rouen, il faudra effectuer des trajets plus longs et plus difficiles dans un contexte où la SNCF annonce des fermetures de gares et de lignes sur tout le territoire.

**Absence de hiérarchie de décision** : les services bi-sites seront en difficulté permanente par la présence partielle d'un chef, alternant entre Caen et Rouen, et mettant en difficulté aussi bien les usagers que les services qui ont besoin de réponses rapides pour traiter certains dossiers.

**Suppressions d'emplois** : les salariés savent que les fusions produisent des économies d'échelle. Pour la rentrée 2019, un emploi serait supprimé à la DPEP. Un autre service (DIAFPIC) perdrait 3 emplois dès septembre 2019, résultat du transfert du GIP à Rouen. Cela accentuera le ralentissement du traitement des dossiers.

**Gestions différentes entre les deux académies Caen et Rouen** : Différence de gestion sur le fonctionnement financier, la gestion des personnels... Les services qui fusionneraient auraient pendant la phase de transition deux modes de gestion différentes rendant plus difficile le suivi des dossiers.

**Gestion des enseignants titulaires et non titulaires** : concernant la DPE, il est envisagé de mettre d'un côté, la gestion des titulaires (Caen) et de l'autre (Rouen), celle des contractuels. Pourtant, les collègues gestionnaires de la DPE travaillent en lien continu sur les remplacements.

**La paye** : la coordination paye serait à Caen, mais les gestionnaires payés ATSS (non enseignants) et DPE (enseignants publics) des non-titulaires seront en difficulté pour régler les problèmes de paye à distance sur les dossiers des agents. Même à l'heure du numérique, les mails ou les appels téléphoniques ne peuvent se substituer à une réunion en présentiel.

**Contractuels** : pour les contractuels de notre académie, leur interlocuteur sera à Rouen, il n'y aura plus de proximité, le recrutement est déjà très difficile, le risque de cette fusion est d'avoir encore moins de candidatures.

**Préparation des examens et concours** : à la DEC, les bureaux travaillent main dans la main entre les bureaux de l'organisation et le bureau des sujets. Si on les sépare les uns à Rouen, l'autre à Caen, on ne pourra pas communiquer aussi bien pour régler les problèmes (surtout au moment des épreuves où tout est fait dans l'urgence).